

**3ème FESTIVAL DU LIPDUB  
DU FORUM DE L'ENTREPRISE LE 02 Décembre 2010**

**REGLEMENT**

**Article 1** – Ce concours s'adresse à tous et les frais de participation s'élèvent à 100 Euros.

**Article 2** - La candidature doit obligatoirement se faire au nom du réalisateur de l'œuvre présentée.

**Article 3** – L'œuvre présentée doit obligatoirement avoir été tournée dans l'un des formats vidéo suivants : PAL, SECAM, HD

**Article 4** – Concernant le support du film, et afin de nous faciliter sa diffusion, merci de nous le faire parvenir sur un CD ou un DVD, dans la meilleure qualité possible.

**Article 5** – La durée maximum des Lipdub est de 9 minutes.

**Article 6** – Les films reçus feront l'objet d'une présélection par le jury composé par le FORUM DE L'ENTREPRISE, organisateur du Concours. Cette présélection se fera notamment sur des critères de respect des fondamentaux du Lipdub, mise en scène, d'originalité et d'humour. Le résultat de cette présélection ne pourra pas donner lieu à aucune contestation de la part des candidats, ni à une quelconque justification de la part des organisateurs.

**Article 7** – Les films présélectionnés seront projetés, lors de la soirée de remise des prix, le 02 Décembre 2010. La remise de prix aura lieu à la fin des projections.

**Article 8** – La date limite de mise en ligne des clips est fixée au **20 Novembre 2010, minuit**. Aucun film ne sera accepté après cette date. Les Lipdubs devront nous être adressées au plus tard le 20 Novembre 2010.

**Article 9** – Il ne sera autorisé qu'un seul Lipdub par candidat.

**Article 10** – Important : les organisateurs déclinent toute responsabilité à l'égard des personnes et des biens filmés par les participants, lesquels devront s'être assurés d'avoir les autorisations de filmer ceux-ci. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte du support envoyé, qui doit être une copie.